

# DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire



Ph. Capucine Cormier Balasakis et Koeb

**N° RNCP 36752**

Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)



# DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

**Recruter un·e étudiant·e de l'École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, c'est bénéficier de profils et de compétences pluridisciplinaires permettant de répondre à un large éventail de missions qui seront élaborées en étroite concertation avec la structure d'accueil.**

De nombreuses structures créatives peuvent désormais recruter et former en alternance un·e apprenti·e aux Beaux-Arts pour développer leurs activités : artistes indépendants, artisans, sérigraphes, menuisiers, joailliers, graphistes, scénographes, designers, réalisateurs, créateurs de mode, stylistes architectes, paysagistes, décorateurs..., sociétés de production audiovisuelle, ateliers de production, fabrication de décors, agences de photographie, d'architecture, résidences d'artistes...

## LES MISSIONS DIVERSES :

- Réaliser des productions techniques plastiques : bois, métal, verre, moulage, modelage
- Réaliser des productions techniques visuelles : prise de vues (photo, vidéo), montage, impression, son, retouche d'images, 3D, graphisme...
- Organiser une direction artistique : du concept à la réalisation
- Créer des expositions, événements
- Accompagner une régie d'expositions, régie d'atelier
- Mettre en place des outils de communication et de diffusion
- Mettre en place des contenus pour la médiation, iconographie
- Mettre en place archivage, recherche, documentation...

---

## CONTRATS, AIDES, ENGAGEMENTS ET FORMALITÉS

### Contrats d'apprentissage ou de professionnalisation

#### Principes et fonctionnements

##### La formation en alternance : une modalité pédagogique par la professionnalisation

• L'acquisition de compétences sanctionnée par le diplôme **DNSEP Art** (ou un titre professionnel).  
Prérequis : capacité à articuler projet plastique et professionnel. Intérêt pour intégrer une équipe de professionnels

• Le rythme de l'alternance : période d'activité professionnelle / période de formation  
Une alternance de 3 semaines en entreprise, 2 semaines à l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire

**Durée du contrat de travail** : de 12 mois à 24 mois (durée du cycle de formation)

• DNSEP1 et 2 (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année) : 24 mois ou DNSEP2 (5<sup>ème</sup> année) : 12 mois

Le volume total en entreprise dépendra de la durée réelle du contrat et sera la différence entre durée totale du contrat et les heures de formation (=env. 560h/an)

# DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

## Qui peut embaucher ?

Tout employeur y compris les associations et la Fonction Publique.

## RÉMUNÉRATION DE L'ALTERNANT

Elle varie en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat en contrat d'apprentissage.

Elle est déterminée en pourcentage du SMIC ou du SMC (Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi occupé, ou sauf dispositions contractuelles plus favorables).

### Calcul de la rémunération de référence :

Nouveaux seuils de salaire en contrat d'apprentissage ([sur ce lien](#))

### Suivant la convention collective de l'entreprise

À titre indicatif (suivant convention collective de l'entreprise)	18/20 ANS	21/25 ANS	26 ANS
1 <sup>re</sup> année	<b>43% SMIC</b> 783,90 € brut	<b>53% SMIC</b> 966,21 € brut	<b>100% SMIC</b> 1823,03 € brut
2 <sup>e</sup> année	<b>51% SMIC</b> 929,75 € brut	<b>61% SMIC</b> 1112,05 € brut	<b>100% SMIC</b> 1823,03 € brut

Les dispositions applicables aux salariés s'appliquent aux apprenti·es qui bénéficient des mêmes avantages conventionnels. [Le tableau de rémunération est à consulter ici](#)

## COÛTS DES CONTRATS EN ALTERNANCE - CONTRAT APPRENTISSAGE

### Lien pour le calcul du coût employeur :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R56912>.

### Organisme privé

- Coût du contrat fixé par la branche professionnelle de l'entreprise.
- Pour connaître le coût de la formation, l'employeur doit se rapprocher de son opérateur de compétences (OPCO).

### Organisme public

Le CNFPT propose une prise en charge des frais de formation des apprentis pour les collectivités territoriales en fonction de leur effectif et de leur participation financière.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site internet du CNFPT : [sur cette page](#).

Et sur la plateforme dédiée SYLAé : [sur ce portail](#).

# DNSEP 1-2 Art en alternance

École des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

## ➤ FORMATION

Les frais de formation sont acquittés par l'entreprise (Droits d'inscription = 900 €)

Volume d'heures de formation : en fonction du calendrier de l'alternance défini (env. 560h / an)

Une équipe pédagogique dédiée à l'alternance, un accompagnement individualisé tout au long de l'alternance par la désignation d'un tuteur·rice académique pour chaque apprenti·e.

Un programme et un accompagnement dédiés avec accès aux espaces de l'École et aux ateliers techniques.

## ➤ AVANTAGES DE L'ALTERNANCE POUR L'EMPLOYEUR

- Recruter des compétences créatives, techniques et artistiques
- Former des jeunes apprenti·es aux métiers de l'entreprise
- Renforcer les compétences dans l'entreprise par un regard neuf, une créativité, une motivation
- Former de futur·es collaborateur·rices, anticiper les départs à la retraite et le turn-over

## ➤ ENGAGEMENTS À RESPECTER POUR L'EMPLOYEUR

- Favoriser l'insertion professionnelle de l'apprenti·e au sein de l'entreprise
- Lui donner les moyens nécessaires à la formation pratique et assurer l'acquisition de compétences
- Assurer son accompagnement par la désignation d'un **maître d'apprentissage** au sein de l'entreprise

*L'arrivée d'un alternant dans l'entreprise nécessite la désignation par l'employeur d'un maître d'apprentissage, qui accompagnera l'alternant durant sa formation pratique et théorique. Des points réguliers entre le maître d'apprentissage et le tuteur académique de l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire sont programmés.*

## ➤ AIDES POUR LES EMPLOYEURS - CONTRAT APPRENTISSAGE

Les employeurs d'apprenti·es peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières (selon décrets à paraître)

[Toutes les informations sur les aides à l'embauche sont disponibles sur ce lien.](#)

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Aides en cas d'embauche d'un apprenti·e en situation de handicap, selon informations sur le site de l'Agefiph.

## ➤ CONTACTS

**Beaux-Arts Nantes Saint Nazaire : Structures, entreprises - Recrutement**

**Christine Vignaud**

Chargée de mission alternance /recrutement

[christine.vignaud@beauxartsnantes.fr](mailto:christine.vignaud@beauxartsnantes.fr)

02.55.58.65.06

**CFA Grafiapolis  
Administration -  
Contrat Marie Beden**

[secretariat@grafipolis.fr](mailto:secretariat@grafipolis.fr)

02 40 50 24 22